

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPHY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ENV 001-7974/19/CM**

### **■ Approbation de la stratégie du Projet Alimentaire Territorial réalisé conjointement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, dépôt de la demande de labellisation du Projet MET 19/13145/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs décennies, les surfaces agricoles et le nombre d'agriculteurs ne cessent de diminuer. La croissance démographique et les attentes de la population en termes d'accès à une alimentation durable de qualité sont de plus en plus prégnantes et posent avec force le rôle nourricier de nos terres agricoles. C'est pourquoi, la Métropole, en co-pilotage avec le PETR du Pays d'Arles, s'est engagée dès 2016 dans une démarche stratégique et opérationnelle d'élaboration d'un PAT.

Le territoire départemental couvert par les deux établissements publics, soit 121 communes et plus de 2 millions d'habitants, représente ainsi une échelle pertinente en matière de bassin de consommation et de production agricole diversifiée tout à fait complémentaires : 92% des habitants et 40% des surfaces pour la métropole et 8% de la population et 60% des surfaces pour le PETR.

Le territoire de projet possède de nombreux atouts :

- 1er territoire bio de France (29 % des surfaces cultivées en bio ou en cours de conversion contre 7 % au niveau national)
- 1er producteur français de tomates, salades, courgettes, pêches et nectarines, poires, olives et riz
- 1/3 de la superficie du territoire est agricole
- 5 000 exploitations : 10 000 ETP directs, dont 7 400 permanents et 2 600 saisonniers (11 000 emplois permanents dans l'industrie agroalimentaire)
- La plus forte concentration de signes de qualité diversifiés (AOP, IGP, Labels rouge...) avec 31 produits reconnus pour leur grande qualité et leur origine territoriale dont 14 viticoles et 17 agricoles
- Un menu local complet caractéristique du régime méditerranéen : viande, produits de la mer, légumes, fruits, céréales, huile d'olive, fromages, miel, vins, bières...
- Un maillage dense de plateformes alimentaires : deux Marchés d'intérêt National MIN (Arnavaux et Chateaufort-Provence, présentant chacun des projets en cours de déploiement visant leur complète requalification), deux marchés de demi-gros en circuit court (Halle Terres de Provence et Saint-Etienne-du-Grès)
- Une agriculture qui contribue aux écosystèmes et à la biodiversité, qui façonne les paysages méditerranéens. De nombreux espaces protégés et une présence forte de Parcs naturels qui couvrent 70% du Pays d'Arles tandis que la Métropole est couverte à 50 % d'espaces naturels.
- L'agriculture représente un potentiel majeur en termes de transition écologique et énergétique (matériaux bio-sourcés, production d'énergie renouvelable...) et plus largement en termes d'économie circulaire.
- De nombreuses célébrations et fêtes liées au patrimoine agricole et gastronomique, des événements culturels, sportifs, internationaux qui contribuent à l'attractivité touristique et culturelle d'un territoire qui accueille chaque année plusieurs millions de touristes.
- Un secteur agricole et alimentaire déjà engagé dans l'innovation, et notamment dans les pratiques agricoles, les outils connectés, l'adaptation aux nouveaux modes de consommation alimentaire.

Le maintien de l'activité agricole est l'objectif majeur de ce PAT. Les revenus de certains producteurs sont insuffisants pour rendre viable leur activité, le métier souffre d'un manque de reconnaissance et le nombre d'exploitations diminue chaque année. Par ailleurs, d'après le CRIGE PACA, ce sont 1 000 hectares d'espaces agricoles qui auraient été urbanisés entre 2006 et 2014 sur le territoire couvert par le PAT.

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020**

D'après les projections de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, au rythme de réduction des terres agricoles, l'agriculture pourrait disparaître en 4 générations.

A l'autre bout de la chaîne alimentaire, 18,1% de la population du territoire du PAT vit sous le seuil de pauvreté, ce taux s'élevant à 26% à Marseille et 23% à Arles. Des problèmes de santé publique liés à une mauvaise alimentation sont en forte progression, notamment auprès des populations les plus en difficulté.

L'ambition collective est d'accompagner le territoire vers l'agriculture et l'alimentation de demain : qualité, durabilité, innovation, proximité.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Programme National de l'Alimentation. L'alimentation devient ainsi un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, environnementales, de santé publique, etc....

Le projet alimentaire territorial (PAT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles entend construire une politique agricole et alimentaire au service d'une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous en rapprochant l'ensemble des acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs, partenaires socio-économiques.

Co-piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles, en partenariat avec l'État, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Sud – Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers et de l'artisanat, les Chambres de commerce et d'industrie, le Projet alimentaire territorial est élaboré depuis son démarrage en 2017 de manière concertée avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

Il est structuré autour d'une stratégie ambitieuse déclinée en 6 axes :

- Economie et emploi : l'amélioration de la qualité de vie et de travail des producteurs | le renouvellement des générations par la transmission et l'installation d'agriculteurs et la création d'emplois | la structuration et la consolidation des filières agricoles et alimentaires rapprochant offre et demande ...
- Nutrition santé et accessibilité sociale : l'accès pour tous à une alimentation saine, de qualité et locale | la modification des comportements et l'acquisition de bons réflexes pour mieux manger et bouger | la lutte contre le développement des problèmes de santé publique liés à l'alimentation
- Urbanisme et aménagement : une planification intercommunale intégrant pleinement la question agricole et alimentaire | la protection et la dynamisation du foncier agricole garant du potentiel productif agricole et de la souveraineté alimentaire du territoire ...
- Environnement : la transition agroécologique et l'évolution des modes de production vers des pratiques combinant une double performance économique et environnementale | la réduction de l'empreinte carbone de nos assiettes, notamment par l'optimisation logistique (1er km de la ramasse et dernier kilomètre urbain) | la lutte contre le gaspillage agricole et alimentaire...
- Patrimoine alimentaire, culturel et touristique : la valorisation du patrimoine agricole, alimentaire, gastronomique et paysager du territoire
- Innovation : le transfert-diffusion des innovations sur toute la chaîne agro-alimentaire | l'expérimentation et la diffusion des savoirs et bonnes pratiques | le croisement, la mise en synergie et le rapprochement du monde de la recherche et de l'entrepreneuriat

Ces 6 enjeux se déclinent en 14 ambitions et 36 objectifs opérationnels qui sont détaillés dans le dossier complet de labellisation en annexe 1. Ceci se justifie à la fois par la taille du territoire de coopération et ses caractéristiques, regroupant plus de 2 Millions d'habitants, et par les champs d'intervention du PAT couvrant 6 axes en totale cohérence avec les orientations du Plan national de l'alimentation (PNA). Cette stratégie a été présentée à une centaine d'acteurs du territoire lors d'un comité de pilotage à Saint-Martin de Crau le 29 avril 2019.

Elle prend en compte les politiques publiques des co-pilotes, notamment pour la Métropole :

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020**

- En matière de planification urbaine. Le futur SCOT dessinera un avenir commun au territoire, et le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) pourra intégrer les enjeux de l'alimentation et de la nouvelle distribution alimentaire locale.
- En matière de logistique urbaine des marchandises. Avec des premières conventions expérimentales avec la Poste ou encore la Banque des territoires, la Métropole s'attaque à la logistique urbaine du dernier kilomètre en ville, incluant les enjeux du transport de marchandise alimentaire. Les partenaires publics lancent un appel aux opérateurs privés transporteurs, pour rejoindre le capital de cette société en cours de création. Par ailleurs, la Métropole étudie la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE).
- En matière de distribution alimentaire. Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Marseille aux Arnaux, sous Autorité de gestion de la Métropole, s'est engagé dans une profonde transition (rénovation, agrandissement, diversification, légumerie solidaire avec la Banque alimentaire des Bouches du Rhône) avec un plan d'investissement de 84 millions d'euros. A terme, l'objectif est de faire du MIN un centre de distribution urbaine des produits frais et locaux, intégré aux enjeux de logistique urbaine et de massification des circuits de proximité.
- En matière d'agriculture urbaine. Les axes stratégiques et le plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine ont été présentés en conseil métropolitain le 24 octobre 2019 avec un budget estimatif de 2 millions d'euros pour développer l'agriculture au sein des aires urbaines.
- En matière d'adaptation au changement climatique. Le Plan Climat Air Energie Territorial a été adopté le 26 septembre 2019 avec une résonance sur les enjeux de réduction de l'impact environnemental du système alimentaire.

Pour le Pays d'Arles :

- En matière de planification urbaine, le SCOT intègre l'ensemble des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation : préservation des ressources, dynamisme économique, aménagements durables...
- En matière de stratégie sectorielle, la Charte agricole du Pays d'Arles « le Pays d'Arles, un bassin de production de qualité pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain » approuvée en 2017, a notamment formalisé des propositions pour favoriser la consommation des produits locaux de qualité. La stratégie s'appuie sur le développement d'outils structurants qui font rayonner la production du territoire : Le MIN de Châteaurenard Provence, levier de la filière agricole locale, et le marché de demi-gros en circuits courts de Saint-Etienne du Grès. Ces outils complémentaires au MIN des Arnaux contribuent à desservir le bassin de consommation métropolitain en produits locaux de qualité.
- En matière d'adaptation au changement climatique. Le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles a été adopté en mai 2016 avec une résonance sur les enjeux de réduction de l'impact environnemental du système alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques, la production d'énergie renouvelable et de matériaux bio-sourcés.

Une démarche co-construite avec une forte appropriation des acteurs du territoire

Le grand territoire de projet est riche d'initiatives. Aussi, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) s'est appuyé sur cette diversité des initiatives existantes afin de les valoriser, les articuler et les développer. C'est pourquoi une plateforme participative a ainsi été mise à disposition de tous sur internet :

<https://pat-ampmetropole-paysdarles.jenparle.net/>

Ce sont plus de 200 projets qui ont été déposés sur la carte participative de recensement des initiatives. Cette carte permet de disposer d'un état des lieux assez complet des initiatives présentes sur le territoire et s'intégrant dans les 6 thématiques du PAT.

Les consommateurs et collectifs de citoyens ont participé librement pour faire part de leurs attentes en matière d'agriculture et d'alimentation. Toutes les contributions ont été étudiées afin de disposer d'une photographie complète des initiatives existantes ou émergentes et des attentes des citoyens.

La Présidente de la Métropole et le Président du PETR du Pays d'Arles ont conjointement inauguré le lancement de la plateforme Jenparle® lors d'une conférence de presse le 25 janvier 2019 au Mas de

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020**

Granoux à Eyguières. Du 25 janvier au 23 septembre 2019, 3 862 visites ont été faites sur la plateforme Jenparle®.

Lors du COPIL de lancement, le 27 juin 2018, les 70 participants ont réfléchi collectivement aux conditions de réussite du PAT, en répondant à la question « le PAT sera réussi si... ». Les 29, 30 et 31 janvier 2019 à Salon-de-Provence, 6 ateliers ont été organisés pour approfondir les 6 axes du PAT. Ces ateliers ont rassemblé plus de 250 acteurs de l'alimentation du territoire. Ces 6 demi-journées d'échanges ont permis de définir les priorités du PAT pour chacune des thématiques.

Le 29 avril 2019, lors du 2e COPIL, les participants ont réfléchi collectivement à la priorisation des groupes projets identifiés pour la suite du PAT. Pour les groupes prioritaires choisis, les participants au COPIL ont répondu à 3 questions : en quoi ce groupe projet est-il pertinent pour le PAT ? en quoi est-il fédérateur ? quels sont les acteurs incontournables à y associer ?

L'ensemble de ces éléments sont venus enrichir le diagnostic agricole et alimentaire du territoire réalisé par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix et la Chambre d'Agriculture 13 en collaboration avec l'interconsulaire, pendant près d'un an, permettant ainsi d'avoir une vision complète du système et des enjeux autour de l'alimentation sur le territoire.

Cette co-construction a abouti à une feuille de route pour le PAT constitué de premières actions prioritaires pour l'année 2020 et de groupes projets pour affiner les actions futures.

Le 3 juillet 2019, les deux premiers groupes projets restreints ont été organisés, sur les thématiques « Massification des circuits courts » et « Transmission-installation-foncier » où les participants étaient invités à réagir aux premières ambitions et pistes d'actions proposées pour la thématique, et à proposer de nouvelles actions.

De même, d'autres groupes projets se tiendront au dernier trimestre 2019 et tout au long de l'année 2020, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour l'axe 2 sur l'accessibilité sociale à l'alimentation de qualité. Dans le cadre de cette stratégie, le PAT s'est proposé d'animer un groupe de travail auprès des services de l'Etat.

L'ensemble des comptes rendus de toutes ces rencontres sont disponibles sur la plateforme Jenparle®.

La démarche d'élaboration du PAT a permis de faire émerger une nouvelle forme de « gouvernance alimentaire ». Trois instances clés permettront de structurer et faire vivre le Projet alimentaire territoriale sur la durée :

- Le Comité de pilotage : réunissant les divers financeurs et décideurs, il est l'instance d'arbitrage visant à garantir la conformité du projet du PAT au regard de ses objectifs

- Le Conseil consultatif alimentaire : il sera composé de 6 collèges représentatifs d'acteurs « de la terre à l'assiette » :

- Acteurs des politiques publiques
- Acteurs de la production alimentaire et agricole
- Acteurs intermédiaires du « stade de gros » et des coopératives
- Acteurs de la transformation alimentaire
- Acteurs de la distribution alimentaire et accompagnateurs
- Acteurs pour la sensibilisation, la représentation des consommateurs.

Cette répartition en « collège » vise à assurer la représentation des différentes parties prenantes, pour proposer un lieu d'échanges en parallèle des ateliers de « fabriques » et groupes de travail qui sont dédiés au passage à l'action. Les collèges permettront aux acteurs de réfléchir ensemble au sein d'une même activité à des engagements vers davantage de durabilité, favoriser l'identification des acteurs sur les maillons du système alimentaire pour construire de nouveaux partenariats.

Le Conseil consultatif alimentaire est une instance collective et participative d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires, il aura pour missions :

- De fédérer les acteurs et de poursuivre l'animation des coopérations entre eux, engagés lors de l'élaboration même du projet alimentaire territorial
- De favoriser la mobilisation des acteurs et leurs informations, leurs échanges entre collègues d'acteurs et en leur sein
- De soutenir les initiatives locales et les expérimentations grandeur nature, de faire émerger des solutions durables
- De suivre et d'évaluer les performances du territoire, liées à la stratégie du PAT

Cette gouvernance alimentaire dans le territoire permettra d'animer une triple transversalité : au sein même des politiques publiques thématiques (spatiales, économiques, sociales, environnementales), au sein des échelons institutionnels (Communes, Intercommunalités, PETR, Métropole, Département, Région, Etat, Europe) et au sein des acteurs socio-économiques « de la terre à l'assiette » (production, transformation, distribution, consommation)

- Les ateliers « fabriques » : ces ateliers permettront enfin de valoriser et de mettre en réseau les acteurs et les projets présents sur les territoires, et de faciliter l'émergence de projets partenariaux en accompagnant les synergies d'acteurs. Ils seront donc à géométrie variable selon les projets du PAT à déployer.

Les actions du PAT se déclineront sur le court, moyen et long terme. Les premières concertations (cf III.) ont permis d'ores et déjà d'aboutir à l'identification de 20 actions prioritaires en 2020, répondant aux enjeux des 6 axes du PAT, et qui pourront être complétées et amendées lors des prochains temps de concertation au dernier semestre 2019 et au premier semestre 2020. Ces 20 actions sont détaillées dans le dossier complet de labellisation en annexe 1 et couvrent les enjeux prioritaires du PAT en allant de l'accompagnement des producteurs vers de nouveaux débouchés locaux, vers des modes de productions durables et labellisés, cherchant la diminution de la précarité alimentaire sur le territoire en passant par la mise en valeur du patrimoine local au travers d'événements de communication. Ces vingt actions représentent un budget estimé de 4 368 500 € dont les crédits concernent à 73% (3 204 000 euros) la Métropole et à 27% (1 209 500 euros) le PETR du Pays d'Arles, ses intercommunalités membres et ses partenaires avec une participation financière du Conseil Départemental 13, du Conseil Régional PACA, de la DRAAF-DREAL, l'ADEME et des fonds Européens. Ces montants seront inscrits au budget sous réserve de leurs approbations par le Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019.

Les différents temps de concertation et la présence des acteurs aux concertations ont permis de créer une forte adhésion autour du projet. Ainsi, une trentaine de têtes de réseaux (consulaires, société civile, fédérations, parcs naturels, etc.) ont signé une lettre de soutien au projet. Ces lettres sont présentées dans le dossier complet de labellisation en annexe 1.

En conclusion il vous est proposé :

- D'approuver la stratégie alimentaire ici exposée et détaillée en annexe.
- De valider l'organisation de sa gouvernance.
- De soumettre le dossier de candidature présentant l'ensemble du projet en annexe 1 en vue d'une demande auprès de l'Etat de reconnaissance de cette stratégie alimentaire par le label national « Projet Alimentaire Territorial » (PAT).
- D'Autoriser la Présidente de la Métropole à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020**

## **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux ;
- La délibération n° ENV 003-1134/16/CM du 17 octobre 2016 approuvant le principe de l'élaboration d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération n° ENV 001-1132/16/CM du 17 octobre 2016 approuvant les modalités et principes de l'élaboration de Plan Climat Air Energie métropolitain ;
- La délibération n° FAG 057-4109/18/CM du 28 juin 2018 approuvant le document « Ambition 2040 : 12 engagements pour une métropole à vivre » ;
- La délibération n° ENV 001-5209/18/CM du 13 décembre 2018 prenant acte de la présentation du rapport relatif à l'Agenda Environnemental de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône.
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du Développement Economique Métropolitain.

### **Où le rapport ci-dessus,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que l'enjeu alimentaire est un des axes prioritaires de la politique publique métropolitaine et devient ainsi un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, sociétales, environnementales, de santé publique, etc.
- L'engagement du PETR du Pays d'Arles par adoption d'une délibération le 26 juillet 2016
- La pertinence et le caractère remarquable au plan national du périmètre géographique et démographique du projet, à la fois urbain et rural, s'appuyant sur un bassin de consommation et un bassin de productions spécialisées diversifiées de qualité.
- La volonté politique affirmée et la forte mobilisation d'un très grand nombre d'acteurs publics et privés, engagés dans la démarche, pour répondre aux besoins actuels et futur de la population
- La richesse et la diversité des actions portées par les communes et les territoires depuis de nombreuses années.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées la stratégie du Projet Alimentaire Territorial et son organisation pour la mise en œuvre de son plan d'action en faveur d'une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à engager toutes les démarches nécessaires à la labellisation du Projet Alimentaire Territorial auprès de l'Etat.

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020**

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à engager toutes les démarches nécessaires à mise en œuvre du plan d'action.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 65, sous réserve du vote du budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Agriculture

Christian BURLE